

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Contractualisation - coopération
internationale AR/CL
N° 2018-D-350

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA
FABRIQUE LES MAINS SALES » POUR
L'ORGANISATION D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES
DE BANDE DESSINEE DANS LE CADRE DU PROJET
EUROPEEN WOMARTS EUROPE CREATIVE**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ▣ VU, l'arrêté n°81 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Xavier BONNEFONT en sa qualité de 1^{er} vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

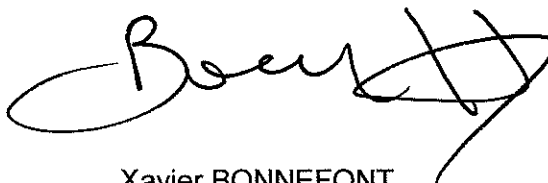
Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec l'association La FABRIQUE LES MAINS SALES, située 121 rue de Bordeaux à Angoulême, pour l'organisation d'une résidence d'artistes de bande dessinée et illustrateurs, du lundi 24 septembre au mercredi 3 octobre 2018 à Angoulême, dans le cadre du projet européen WOMARTS Europe Créative.

Article 2 – GrandAngoulême devra s'acquitter de la somme totale de 4 650 € pour la coordination de la résidence et la restauration des artistes. A ce montant, s'ajoutent 1 000 € pour l'achat du matériel remis aux participants.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 5 OCT. 2018

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le
Publié ou notifié,
Le



**CONVENTION pour l'ORGANISATION D'UNE RESIDENCE BANDE DESSINEE
dans le cadre du projet européen WOMARTS Europe Créative**

Entre

L'association FABRIQUE LES MAINS SALES

121, rue de Bordeaux

16 000 Angoulême

Ci-après désigné « **le coordinateur** »

Et

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

N° SIRET : 200 071 827 00014

Adresse : 25 bd Besson Bey 16000 ANGOULEME

Représenté par : M. Jean-François Dauré, en sa qualité de Président ou son représentant

Ci-après désignée « **GrandAngoulême** » ou « **l'ordonnateur de la résidence** »,

ETANT PREALABLEMENT ENONCE QUE :

L'association FABRIQUE LES MAINS SALES est implantée sur le territoire de GrandAngoulême et y est active depuis plusieurs années dans le domaine artistique, en particulier à travers ses activités de production et de médiation autour de la sérigraphie, l'association est impliquée dans le projet « New Factory » situé dans les locaux de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (situé au 121 rue de Bordeaux à Angoulême).

C'est pourquoi, les parties ont décidé d'arrêter les modalités d'organisation d'une résidence d'artistes internationaux BANDE DESSINEE et ILLUSTRATION autour du thème de l'ouvrage de Simone de Beauvoir Le Deuxième Sexe.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de l'organisation d'une résidence d'artistes de bande dessinée et illustrateurs du lundi 24 septembre au mercredi 3 octobre 2018 à Angoulême axée sur les points suivants :

- La coordination artistique pour la création de 20 œuvres ;
- La coordination logistique pour l'accueil de 10 artistes internationaux à Angoulême
- La sélection de deux artistes de Bande dessinée angoumoisiens pour participer à la dite résidence ;
- L'achat de matériel, en amont de la résidence, destiné aux artistes pour la production des œuvres ;
- Le suivi, en aval de la résidence, de la transmission des œuvres à destination de l'exposition itinérante européenne.



ARTICLE 2 – Nature, lieu et dates de la résidence

Le GrandAngoulême est partenaire du projet européen WOMARTS développé dans le cadre du programme EUROPE CREATIVE. A ce titre, GrandAngoulême s'est positionné pour l'organisation d'une résidence Bande Dessinée & illustration de 10 artistes internationaux issus des pays partenaires du projet WOMARTS.

Les 10 artistes issus d'Espagne, Slovaquie, Croatie, Irlande, Lituanie, France seront sélectionnés par les partenaires européens du projet WOMARTS selon leurs propres modes de sélection (appel à candidature, mobilisations de réseaux, contacts directs...).

Au cours de la résidence de 10 jours, les 10 artistes (dont 8 issus des pays du partenariat et 2 angoumoisins) de bandes dessinées ou d'illustration seront invités à produire chacun 2 œuvres inspirées par le texte de l'ouvrage de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, et par des poèmes écrits par 10 femmes poètes européennes, préalablement sélectionnés par le partenaire *Hay Festival of Literature*.

En 2019, une exposition itinérante en Europe regroupera les 20 œuvres ainsi que 20 autres œuvres créées par d'autres artistes d'une seconde résidence organisée par l'Université de LIMERICK (du 15 au 24 octobre 2018) et ayant pour support « l'impression graphique » et toujours sur le thème de l'ouvrage de Simone de Beauvoir.

L'exposition itinérante aura lieu en 2019 selon le programme suivant :

Mars - Avril 2019: Première à Maribor, Slovaquie.□

Mai - Juin 2019: exposition à Limerick, Irlande.

Juillet - Août 2019: exposition à Vilnius, Lituanie.□

Septembre - Octobre 2019: exposition à Avilés, Spain□

Novembre - Décembre 2019: exposition à Saint-Jacques de Compostelle (en parallèle du *CinEuropa Festival*).□

Janvier - Février 2020: exposition à Angoulême, France (en parallèle du FIBD 2020)

Mars - Avril 2020: exposition à Rijeka, Croatie, Capitale européenne de la culture.

Nota : les œuvres créées seront libres de droits durant la durée du projet WOMARTS, soit jusqu'au 31 août 2021. Aucune commercialisation des œuvres ne sera faite par les structures partenaires. L'utilisation des œuvres par les structures partenaires sera exclusivement promotionnelle au profit des activités développées dans le cadre du projet WOMARTS. A l'issue du projet, soit en août 2021, les œuvres seront restituées aux artistes.

ARTICLE 3 – Coordination artistique pour la création de 20 œuvres

Les 10 artistes seront guidés par le coordinateur de la résidence, Fabrique Les Mains Sales, qui contribuera à mettre en valeur l'inspiration du livre de Beauvoir, *Le deuxième Sexe*, et à conduire la cohérence des 20 œuvres créées dans le cadre de cette résidence en vue de la future exposition itinérante.

Cette intervention du coordinateur Les mains Sales aura pour objet :

- La proposition à l'ordonnateur GrandAngoulême de la **stratégie artistique** et du plan de déroulement de la résidence ;
- Un **contact en amont de la résidence avec chacun des 10 artistes** sélectionnés par les partenaires pour échanger sur leurs inspirations et ambitions et leur préciser la ligne artistique de la résidence ;
- Une **présence quotidienne** sur le lieu de résidence d'un minima de 2 heures pour la coordination et le suivi de la production des œuvres ;



- **L'information sur les réseaux sociaux du projet WOMARTS** via des photos, courtes vidéos et textes du déroulement de l'évènement en amont et pendant la résidence ;
- **La rédaction d'un compte rendu / book** de la résidence à fournir à GrandAngoulême, ordonnateur de la résidence, à l'issue de la résidence ;
- **L'organisation d'un atelier ouvert** – dans le cadre de la résidence (sur le temps de création des artistes)- à des participants extérieurs (publics scolaires et / ou acteurs de l'image) pour la diffusion de l'information du projet WOMARTS.

Dans le cadre de la direction artistique comme de l'animation de temps hors création, le coordinateur Les mains Sales pourra s'appuyer sur le programme « Parlez-moi d'amour » proposé par l'ALPHA à l'automne 2018.

ARTICLE 4 – Coordination logistique pour l'accueil de 10 artistes internationaux à Angoulême

4.1 – Réservation du lieu d'hébergement des 8 artistes étrangers.

Les 8 artistes étrangers seront logés de préférence dans un même lieu (hôtel, appart hôtel ou autre) durant la durée de la résidence.

L'ordonnateur GrandAngoulême a d'ores et déjà pré-réservé 8 studios à l'appart City situé rue de Bordeaux.

Chaque artiste règlera le montant de son hébergement par ses propres moyens.

Il n'est pas prévu que l'hébergement des deux artistes angoumoisins soit pris en charge par le coordinateur ou l'ordonnateur de la résidence.

4.2 – Mise à disposition d'un lieu pour la création des œuvres

Le coordinateur de la résidence, Fabrique Les Mains Sales sera en charge de définir et proposer le lieu où les 10 artistes se réuniront quotidiennement pour la création des œuvres. Dans l'idéal, ce lieu sera accessible à pied depuis le lieu d'hébergement des artistes internationaux et de lieux de restauration.

Le lieu doit pouvoir accueillir dans le meilleur confort possible les 10 artistes : tables, chaises, espace suffisant de travail.

4.3 – Prise en charge / accueil des participants étrangers à la résidence

Les 8 artistes européens ne connaissent à priori pas la ville d'Angoulême. Le coordinateur Les mains Sales sera chargé, en collaboration avec l'ordonnateur GrandAngoulême de les accueillir et les soutenir dans les meilleures conditions possibles – dans la mesure de leurs propres capacités :

- Accompagnement à pied ou en transports en commun en cas de besoin ;
- Traduction (langue anglaise exclusivement) pour les échanges ;
- Aide pour les considérations de vie quotidienne : conseil de lieux de restauration, de commerce, de sorties...

Par ailleurs, un « kit d'accueil » (plans de la ville, programmes des manifestations en cours, informations touristiques et pratiques) leur sera remis par GrandAngoulême ainsi qu'une liste des numéros utiles à contacter en cas de besoin (numéros de première nécessité, techniciens GrandAngoulême, coordinateur Les mains Sales).



Les participants arriveront le dimanche 23 septembre à Angoulême. Le coordinateur Les mains Sales aura à sa charge d'indiquer aux participants, en amont de leur arrivée, comment se rendre à leur lieu d'hébergement puis de résidence.

D'autre part, GrandAngoulême organisera un petit déjeuner et un dîner d'accueil des participants le 24 septembre – premier jour de la résidence.

ARTICLE 5 – Sélection de deux artistes de Bande dessinée angoumoisins pour participer à la résidence d'Angoulême

Le coordinateur de la résidence, Fabrique Les Mains Sales aura en charge de sélectionner les deux artistes angoumoisins participants à la résidence d'Angoulême, selon son choix : par le biais d'un appel à candidature ou en contactant des artistes dans ses propres réseaux. Les 2 artistes angoumoisins sélectionnés devront remplir à minima 4 des 7 critères listés ci-dessous :

CRITÈRES de sélection pour la participation à la RESIDENCE BANDE DESSINEE à Angoulême:

- être un artiste professionnel émergent (jeune diplômé) ou à mi-carrière ;
- pratiquer actuellement dans le domaine de la bande dessinée et / ou de l'illustration ;
- avoir déjà publié une BD ou un livre d'illustration commun (roman graphique, fanzine, bandes dessinées, bandes); travail commun avec un scénariste et / ou un coloriste ou d'autres productions collectives ;
- avoir déjà participé à 2 expositions solo ou avoir exposé dans une exposition internationale (solo ou en groupe) / preuve démontrable de participation à des projets de groupe liés à la bande dessinée ;
- être impliqué dans un groupe collectif d'auteurs ;
- avoir déjà produit des œuvres en lien avec la thématique de la résidence (liées à la production de travaux antérieurs liés à la théorie / pratique féministe) ;
- être capable de communiquer en anglais (langue unificatrice du projet).

ARTICLE 6 - L'achat de matériel, en amont de la résidence, destiné aux artistes pour la production des œuvres

Un budget de 100 € par artiste soit un montant total de 1 000 € est prévu pour l'achat de matériel de base pour la création des 20 œuvres.

Le coordinateur Les mains Sales prendra contact en amont de la résidence avec les participants pour établir la liste du matériel de base à leur procurer (papier, crayons, feutres, encres, etc) à l'exception des logiciels et ordinateurs / ordinateurs portables en cas de production numérique.

Le montant de 1 000 € sera versé au coordinateur Les mains Sales dans le cadre de la présente convention pour un achat en direct et par ses soins du matériel à remettre aux participants dès le premier jour de la résidence.



ARTICLE 7 - Le suivi, en aval de la résidence, de la transmission des œuvres à destination de l'exposition itinérante européenne

A l'issue de la résidence, le coordinateur Fabrique Les Mains Sales sera en charge de la collecte, de la conservation et de l'acheminement des 20 œuvres créées à Maribor en Slovénie en vue de la première installation de l'exposition itinérante qui y aura lieu à partir de mars 2019.

GrandAngoulême dispose d'un budget de 750 € pour la reproduction de certaines des œuvres (notamment numériques ou numérisables) et de 750 € pour l'acheminement des 20 œuvres vers le premier lieu d'exposition en 2019 (Maribor, Slovénie).

Le coordinateur Les mains Sales aura à sa charge l'organisation de la reproduction et de l'acheminement des 20 œuvres. Les frais seront pris en charge par GrandAngoulême.

ARTICLE 8 – Conditions financières :

Selon les critères des budgets européens du programme EUROPE CREATIVE, il a été proposé le montant de **4 650 € pour la coordination de la résidence par l'Association Les mains Sales** se détaillant comme suit :

- Forfait journalier pour la coordination de 290 € / jour - ici 15 jours soit 3 semaines : résidence de 10 jours + 3j en amont et 2j en aval – soit 4 350 €
- Forfait journalier de restauration : 30 € / jour sur le temps de la résidence soit 10 jours de repas – soit 350 €

A ce montant s'ajoutent les 1 000 € pour l'achat de matériel décrit dans l'article 6.

En vue du paiement de la somme due – soit un montant total de 5 650 €, à acquitter sur facture par GrandAngoulême à hauteur de 80 % dès la signature de la présente convention, et les 20% restants en octobre 2018 après l'envoi des 20 œuvres à Maribor en Slovénie.

ARTICLE 9 – Différends - litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Angoulême, le2018

En autant d'exemplaires originaux qu'il y a de signataires

Le représentant du coordinateur
Association Fabrique Les Mains Sales

Monsieur Geoffrey BETOULLE

Pour la Communauté d'agglomération du
GrandAngoulême
**Pour le Président,
Le Vice-Président**

Xavier BONNEFONT

